



Caution non rendue

Par Malasu

Bonjour ma propriétaire ne m'a pas rendu la caution. Nous avons fait l'état des lieux de sortie elle a noté des taches aux plafond mais ceci sont du au moucheron qui rentrent par un gros trou dans le mur de la cuisine. Nous avons fait l'état des lieux de sortie le 30 octobre 2022 elle avait donc jusqu'au 30 décembre 2022 pour me l'a rendre ou déduire d'éventuelles frais. Or elle m'a envoyé un recommandé avec un devis le 31 décembre 2022 (lettre daté du 30 décembre 2022 et devis fait le 29 décembre 2022, alors qu'elle a un locataire en place depuis le 1er Novembre 2022). Suis-je en droit de demander le remboursement de la caution sachant qu'elle es hors délais pour me l'avoir rendu ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez eu des réponses ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/location/caution/retenu-caution-t32185.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/location/caution/retenu-caution-t32185.html[/url]

Par yapasdequoi

Plus d'infos et modèle de lettre pour réclamer ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269[/url]